



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Credit maritime

Question écrite n° 10967

### Texte de la question

M Dominique Dupilet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur l'impossibilité dans laquelle se trouve le credit maritime de distribuer les prêts bonifiés servant au financement de la pêche artisanale. En effet, à ce jour, non seulement l'enveloppe annuelle dont dispose cet établissement n'a pas encore été annoncée mais, de plus, aucune autorisation provisionnelle de paiement ne lui a été donnée. Cette situation provoque un fort mécontentement chez les emprunteurs qui, pour faire face à leurs engagements, doivent avoir recours à des crédits-relais pénalisants pour leurs exploitations. Elle gêne également les chantiers navals qui voient souvent leurs règlements différés. A titre d'exemple, pour la caisse du credit maritime de la région Nord, les retards sur 1988 s'élèvent à plus de 6 millions de francs et les prévisions de versement sur la période de janvier à mars 1989 à plus de 23 millions de francs. En conséquence, il lui demande de faire connaître rapidement le montant des enveloppes de prêts bonifiés pour 1989 ou de donner au credit maritime la possibilité de débloquer des avances provisionnelles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dupilet Dominique](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10967

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1327